



Virement ou chèques lors de l'inscription

Le versement des **frais d'inscription** (75€), le **dépôt de garantie** (750€) et le **1^{er} mois** (500€ ou 660€) peuvent se faire par **virement** (un seul) ou par **chèques** (trois distincts). Toujours libellé à "R.U.L.-A.S.D.O." en spécifiant, pour le virement, votre **nom** et vos **coordonnées**. Cela évite des retards dans le traitement de votre inscription.

Nous vous remercions de respecter les indications suivantes :

Pour les virements bancaires

- les virements bancaires en euros, qu'ils soient nationaux (de France) ou en provenance de l'étranger, doivent se faire en passant uniquement par notre banque « **Société Générale** » - *jamais par la poste ou tout autre mode similaire* -;
- dans le cas de virements internationaux en euros en provenance de l'Union Européenne¹ et comportant les coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire, soit le **BIC** et l'**IBAN** de la "R.U.L.-A.S.D.O." - *voir les données qui y correspondent plus loin* -, il n'y a pas de frais supplémentaires² imputables à une telle transaction ;
- les autres virements internationaux en euros, de plus de 150€, comportent des "frais d'opérations avec l'étranger", transfert et réception des transactions, de l'ordre de 20€ imputables au moment de verser les arrhes.

Pour les chèques bancaires

- les chèques bancaires, qu'ils soient nationaux (de France) ou en provenance de l'étranger, doivent être libellés au nom de la "R.U.L.-A.S.D.O.".
- dans le cas de chèques nationaux en euros, il n'y a pas de frais supplémentaires ; tandis que les chèques internationaux en euros ou en devises étrangères comportent des frais supplémentaires s'ils ne sont pas compensables en France (voir la mention sur le chèque) :

- chèques internationaux en euros	20€
- chèques internationaux en devises étrangères	40€
- Donc, s'il est écrit sur le chèque d'un pays étranger à la France : « **Compensable en France** » : il n'y a aucun frais bancaire sur ce chèque.

Il est donc nécessaire de bien transmettre nos **Références d'Identification Bancaire**, soit le R.I.B. afin de faciliter l'acheminement des arrhes. Voici les données requises :

Titulaire du compte :

R.U.L.-A.S.D.O.
Domiciliation agence **Société Générale**
Sceaux Houdan (04040)
Tél. : 01 41 13 06 20

Références bancaires

Banque : 30003
Agence : 04040
Numéro de compte : 00037260938
Clé : 57

Identification internationale

IBAN : FR76 30003 04040 00037260938 57
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

La Direction

N.B. : Avec notre lettre d'acceptation, nous allons vous attester de la réception des chèques ou du virement.

¹ Les pays de la zone Euro de l'Union Européenne (U.E.) sont : **Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie**. Et les autres pays de U.E., ayant chacun sa devise propre, sont : **Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède**.

² Si le virement est supérieur à 12.500 €, communément appelé par notre banque « Performance Virement », des frais de 8€95 s'applique et seront ajoutés dès le versement des arrhes.